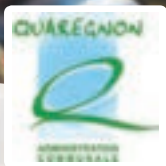


# LE SAMYN

QU'À RÉGNON - DOUR

**LIVRE DE ROUTE**  
**2020**





Nous nous réjouissons tous de pouvoir accueillir, cette fois encore, le Samyn.

En effet, la Commune de Quaregnon vit une belle idylle avec le sport en général et le cyclisme en particulier.

Depuis sa création en 1968, le Samyn est une course particulière dans le cœur des férus de la petite reine, sans doute parce qu'elle a été rapidement renommée en mémoire de son premier vainqueur : José Samyn, issu de notre région, promis à un bel avenir.

Le souvenir de ce champion, parti trop tôt, nous permet aussi d'évoquer également Florent Mathieu, originaire de Quaregnon et qui participa à trois Tour de France après-guerre.

Tous deux ont partagé la même passion pour ce sport si beau mais si exigeant.

« La vie, c'est comme une bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre » écrivait Albert Einstein. Cette phrase est évidemment dédiée à nos « Forçats de la route » qui avalent les kilomètres par tous les temps.

Le sport, quand il est pratiqué dans les conditions que nous connaissons, nous permet d'encourager et pourquoi pas porter les efforts de ces jeunes femmes et hommes qui tenteront d'ajouter leurs noms au palmarès de cette belle épreuve.

Et que pouvons-nous souhaiter à cette édition... et à toutes les autres ? Un vif succès !

Que cette année soit aussi belle que les précédentes et qu'elle nous permette d'approcher ces authentiques athlètes.



Christelle Demoustiez  
Echevine des Sports



Jean-Pierre Lepine  
Député wallon  
Bourgmestre de Quaregnon

**SAMYN**  
QUAREGNON - DOUR

EDITO



Dour accueillera une fois de plus la fin de course du GP José Samyn. Nous nous réjouissons de voir à Dour le mardi 3 mars non seulement la crème du peloton professionnel chez les hommes mais aussi une belle épreuve féminine.

Mais la nouveauté de cette année 2020 c'est non seulement le retour de l'arrivée des épreuves à Trichères mais aussi l'organisation du « week-end du Samyn » dès le 28 février sous les chapiteaux installés sur la Place Verte. Le vélo sera « dans tous ses états » avec des ateliers, des expositions, randonnées, apéro concert, transmission des épreuves en direct etc etc.

Je vous invite à y participer en famille et avec vos amis. La commune soutient le Samyn depuis des années et nous sommes convaincus que ce beau partenariat pourra encore se développer à l'avenir.



Carlo Di Antonio  
Bourgmestre de Dour

## PRELIMINAIRES DE DEPART

### Lundi 2 mars

Où ? À L'HÔTEL DE VILLE DE QUAREGNON - GRAND-PLACE  
14h-19h : permanence organisation/presse - Rez-de-Chaussée  
15h-16h45 : inscription des équipes - 1<sup>er</sup> étage : Salle du Collège  
17h : briefing des directeurs sportifs - 1<sup>er</sup> étage : Salle Allard L'Olivier

### Mardi 3 mars

Où ? À L'HÔTEL DE VILLE DE QUAREGNON - GRAND-PLACE  
7h30 : permanence départ organisation/presse - Rez-de-Chaussée  
10h30 : briefing sécurité course (police fédérale, médecins, ambulanciers, chauffeurs) - 1<sup>er</sup> étage : Salle Allard L'Olivier  
11h30-12h : podium signatures  
12h20 : départ fictif  
12h30 : départ réel  
13h30 : PERMANENCE ARRIVÉE ORGANISATION/PRESSE  
CLUB DE FOOTBALL - RUE MORANFAYT

# SAMYN

## ORGANISATION

### Président

Philippe LIENART

### Manager Général -

Directeur de course

Jean-Luc VANDENBROUCKE

Directeur de course adjoint

Jean-Michel VANDERDONCKT

### Secrétariat

Manuele PIRRELLO

### Trésorière

Isabelle DEMUJINCK

### Site Départ :

Patrick DEMOUSTIER

### Site Arrivée

Pierre SOBKOWIAK

### Itinéraire - Sécurité

Eddy ABRASSART

### Service presse - Permanence

Françoise HARVENT

### Responsable VIP

Sammy VAN HOORDE

Yvon PROVEUR

### Speakers

Daniel MANGEAS

Jean-Paul NACKART

## PALMARES 1968-2019

1968 José Samyn (F)	1987 Claudy Criquelion	2006 Renaud Dion (F)
1969 Herman Vriyders	1988 Annulée pour intemperies	2007 Jimmy Casper (F)
1970 Ronny Vandevijer	1989 Hendrik Redant	2008 Philippe Gilbert
1971 Jacques Van Lint	1990 Hendrik Redant	2009 Wouter Weylandt
1972 Marc Demeyer	1991 Johnny Dauwe	2010 Jens Keukeleire
1973 Lois Verreydt	1992 Johan Capiot	2011 Dominic Klemme (D)
1974 André Dierickx	1993 Wilfried Nelissen	2012 Arnaud Démare (F)
1975 Alain Santy (F)	1994 Johan Capiot	2013 Alexey Tsatevitch (RUS)
1976 Dirk Baert	1995 Johan Capiot	2014 Maxime Vantomme
1977 Michel Perrin (F)	1996 Hans Demeester	2015 Kris Boeckmans
1978 Herman Van Springel	1997 Michel Vanhaecke	2016 Niki Terpstra (NL)
1979 Jos Schipper (NL)	1998 Ludovic Augier (F)	2017 Guillaume Van Keirsbulck
1980 Gery Verlinden	1999 Thierry Marichal	2018 Niki Terpstra (NL)
1981 Pol Verschure	2000 Frank Hoj (DK)	2019 Florent Sénéchal (F)
1982 Jos Jacob	2001 Kris Gerits	
1983 Jack Van Meer (NL)	2002 Magnus Backstedt (S)	
1984 Daniael Rossel	2003 Stéfan Van Dijck (NL)	
1985 Rony Van Holen	2004 Robbie Mc Ewen (AUS)	
1986 Patrick Onnockx	2005 Annulée pour intemperies	

## ALLO LE SAMYN



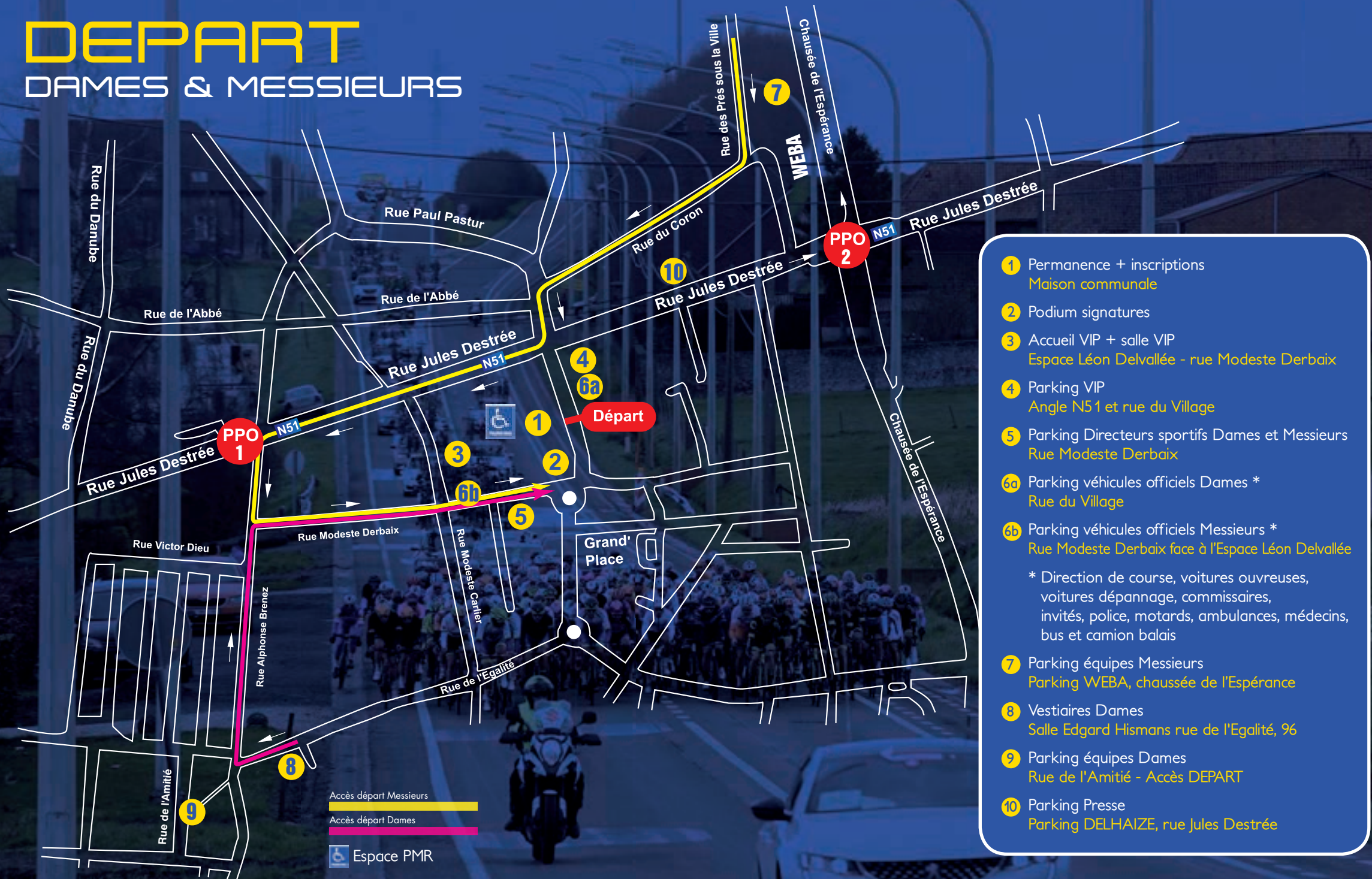
[www.lesamyn.be](http://www.lesamyn.be) - [info@lesamyn.be](mailto:info@lesamyn.be)

Président organisation	0473/43 02 72
Direction de course	0495/21 35 35
Assistante Manager	0493/05 56 85
Secrétariat	0496/55 54 29
Site départ	0498/31 26 96
Site arrivée	0498/35 66 85
Permanence - Presse	0473/77 02 30
Accueil VIP	0477/48 16 09
Itinéraire - Sécurité	0474/34 73 82

# SAMYN

# DEPART

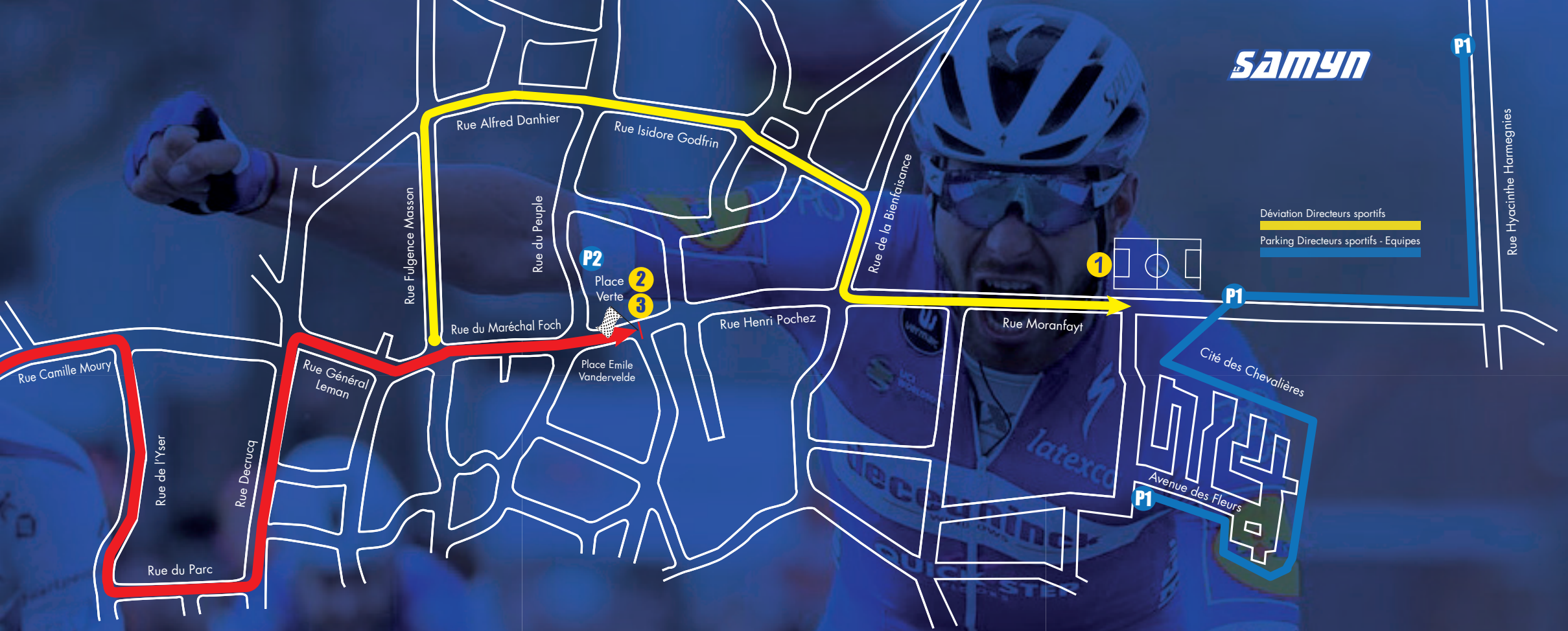
## DAMES & MESSIEURS



- 1 Permanence + inscriptions  
Maison communale
  - 2 Podium signatures
  - 3 Accueil VIP + salle VIP  
Espace Léon Delvallée - rue Modeste Derbaix
  - 4 Parking VIP  
Angle N51 et rue du Village
  - 5 Parking Directeurs sportifs Dames et Messieurs  
Rue Modeste Derbaix
  - 6a Parking véhicules officiels Dames \*  
Rue du Village
  - 6b Parking véhicules officiels Messieurs \*  
Rue Modeste Derbaix face à l'Espace Léon Delvallée
- \* Direction de course, voitures ouvrees, voitures dépannage, commissaires, invités, police, motards, ambulances, médecins, bus et camion balais
- 7 Parking équipes Messieurs  
Parking WEBA, chaussée de l'Espérance
  - 8 Vestiaires Dames  
Salle Edgard Hismans rue de l'Egalité, 96
  - 9 Parking équipes Dames  
Rue de l'Amitié - Accès DEPART
  - 10 Parking Presse  
Parking DELHAIZE, rue Jules Destrée

**PPO 1** Par l'autoroute E19/E42 sortie Saint-Ghislain puis suivre Hornu et prendre direction Quaregnon

**PPO 2** En provenance du R5, via Jemappes, N51



Déviations Directeurs sportifs  
 Parking Directeurs sportifs - Equipes

# ARRIVÉE

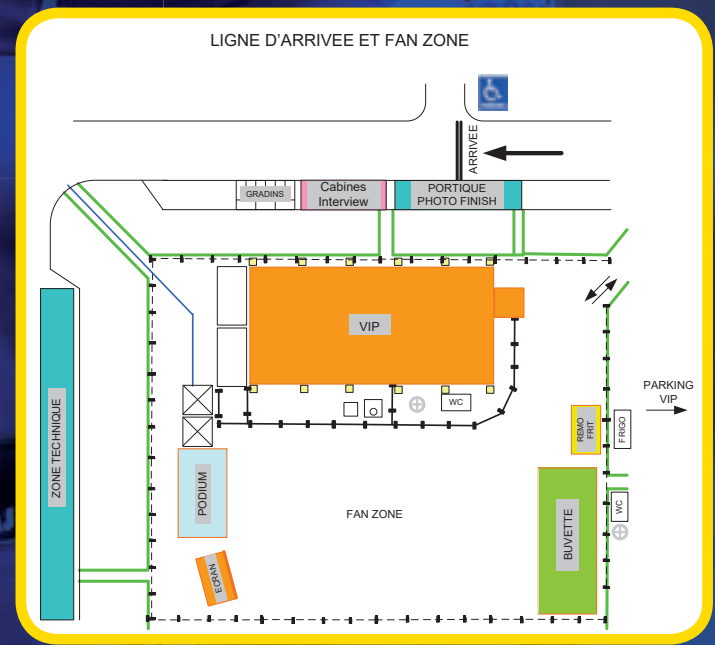
## DAMES & MESSIEURS

- 1** Permanence
  - Vestiaires
  - Contrôle médical
  - Salle de presse
  - Salle des classements
 Rue Moranfayt
- 2** Châteauneu VIP  
Place Verte
- 3** Photo Finish

**P1** Parking directeurs sportifs - Equipes  
 Rue Moranfayt - Rue Hyacinthe Harmegnies  
 Cité des Chevalières

**P2** Parking VIP Wallonia Samyn  
 Rue du Peuple

Espace PMR



LE MARDI 3 MARS 2020

### PERMANENCE DE DÉPART - INSCRIPTION :

de 7h30 à 9h : HÔTEL DE VILLE DE QUAREGNON GRAND-PLACE  
1<sup>er</sup> étage : Salle Allard L'Olivier.

Briefing : à 10h : Réunion des directeurs sportifs.  
à 10h30 : Briefing Sécurité

Vestiaire départ : Salle Edgard Hismans - rue de l'Égalité, 96 - Quaregnon

Présentation des équipes : de 10h45 à 11h30

Départ fictif : Grand-Place de Quaregnon à 12h

Départ réel : Grand-Place de Quaregnon à 12h10

### PERMANENCE ARRIVÉE

Vestiaires et contrôle médical :

club de football « Entente sportive Elouges-Dour » - rue Moranfayt, 20

Contact : Nancy Ruelle - 0485/42 80 80

Directeur de course : Jonathan Dufrasne - 0494/11 62 28

## EQUIPES



ANDY SCHLECK CYCLES IMMO LOSCH

ARKEA PRO CYCLING TEAM

BIGLA KATUSHA

BOELS DOLMANS CYCLING TEAM

CHEVALMEIRE CT

DE SPRINTERS MALDEREN

DOLTCINI VAN EYCK SPORT

DROPS

HITEC PRODUCTS BIRK SPORT

ILLI BIKES CT

ISOREX NO AQUA LADIES CT

KEUKENS REDANT CT

LOTTO SOUDAL LADIES

LIVIV CYCLING TEAM

MOVISTAR TEAM

MULTUM ACCOUNTANTS - LSK LADIES CT

NXTG RACING

S-BIKES AGU

ST MICHEL AUBER 93

TEAM CYCLOTEL

TEAM TIBCO SILICON VALLEY BANK

TREK SEGAFREDO

WAASLAND SECURITY WASE ZON CT

WORLD CYCLING CENTRE

WESON HOMES TORELLI

## MARDI 3 MARS 2020 - 94,9 KM

Entités et communes		Km+	Km-	36km/h	38 km/h	40 km/h	Entités et communes		Km+	Km-	36 km/h	38 km/h	40 km/h
QUAREGNON		0,0		12:00	12:00	12:00	La Roquette 500 M		26,1	68,8	12:53	12:51	12:49
<b>Départ fictif : Grand Place Quaregnon</b>								<b>GPM 1</b>	26,6	68,3	12:54	12:52	12:49
<b>Départ réel N51 Face au Delhayse</b>							CH de Wiheries 400M		27,1	67,8	12:55	12:52	12:50
QUAREGNON		0,0	94,9	12:10	12:10	12:10	DOUR	Wiheries	28,2	66,7	12:57	12:54	12:52
MONS	Cuesmes	5,1	89,8	12:18	12:18	12:17	QUIEVRAIN	Audregnies	30,1	64,8	13:00	12:57	12:55
FRAMERIES	Frameries	5,2	89,7	12:18	12:18	12:17	Côte des Nonettes 300M		32,2	62,7	13:03	13:00	12:58
	Eugies	8,1	86,8	12:23	12:22	12:22		<b>RUSH 1</b>	32,5	62,4	13:04	13:01	12:58
	Sart-la-Bruyere	11,3	83,6	12:28	12:27	12:26		<b>Côte du Calvaire GPM 2</b>	35,5	59,4	13:09	13:06	13:03
DOUR	Petit Dour	14,3	80,6	12:33	12:32	12:31	Dour	Elouges	35,7	59,2	13:09	13:06	13:03
<b>ENTREE CIRCUIT LOCAL</b>		<b>16,8</b>	<b>78,1</b>	12:38	12:36	12:35	Rue Belle Vue 500M		37,6	57,3	13:12	13:09	13:06
	Blaugies	17,0	77,9	12:38	12:36	12:35	Ligne d'arrivée 1 <sup>ème</sup> passage	<b>RUSH 2</b>	41,1	53,8	13:18	13:14	13:11
HONNELLES	Erquennes	18,7	76,2	12:41	12:39	12:38	<b>ZONE DE RAVITAILLEMENT</b>		42,0	52,9	13:20	13:16	13:13
Vert Pignon 1400 m		19,2	75,7	12:42	12:40	12:38	<b>ZONE DE COLLECTE</b>		42,5	52,4	13:20	13:17	13:13
	Athis	21,1	73,8	12:45	12:43	12:41		<b>Côte de la Roquette GPM 3</b>	53,6	41,3	13:39	13:34	13:30
	Fayt le Franc	21,3	73,6	12:45	12:43	12:41	Ligne d'arrivée 2 <sup>ème</sup> passage	<b>RUSH 3</b>	68,0	26,9	14:03	13:57	13:52
Montignies sur /Roc		26,0	68,9	12:53	12:51	12:49	Dernière entrée sur circuit local		70,7	24,2	14:07	14:01	13:56
							Ligne d'arrivée 3 <sup>ème</sup> passage		94,9	0,0	14:48	14:39	14:32

## HOPITAUX

Centre Hospitalier Hornu-Frameries

Rue de France, 2 - 7080 Frameries

Tél : 065/ 61 21 11

Hôpital de la Madeleine

Rue Maria Thomée, 1 - 7800 Ath

Tél : 068/26 21 11

Hôpital de Warquignies

Rue des Chauffours, 27 - 7300 Boussu

Tél : 065/78 65 31

Service Médical Course

Dr. Miguel DERYCKE : 0475/78 12 52

Dr. Steve DESTREBECQ : 0488/87 33 03

Dr. Daniel LECLERCQ : 0493/ 75 09 87

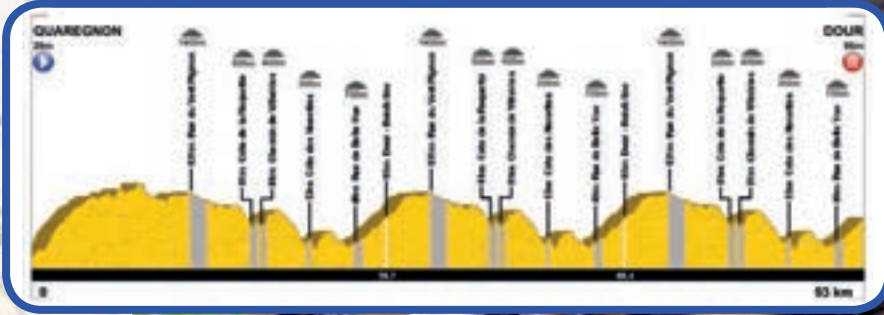
**LE SAMYN  
DES DAMES**



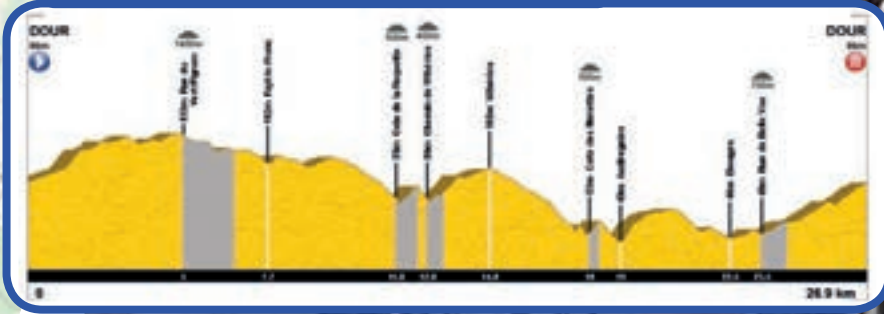
**CIRCUIT**



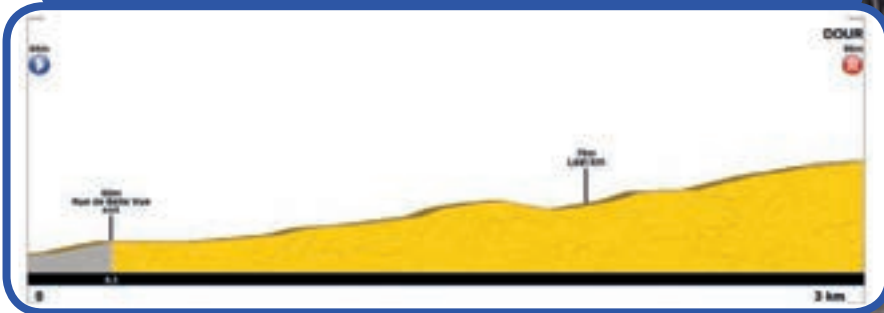
**PROFIL CIRCUIT EN LIGNE DAMES**



**PROFIL CIRCUIT LOCAL**



**PROFIL 3 DERNIERS KILOMETRES**



## REGLEMENT PARTICULIER

### Art. 1 Organisation :

L'épreuve cycliste « Le SAMYN » est organisée par « asbl Wallonia Samyn » et se dispute le **mardi 3 mars 2020** sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Le Directeur de l'épreuve est Monsieur Jonathan Dufrasne : + 32.494.11.62.28.

Coordonateur : Philippe Liénart : + 32.473.43.02.72.

Contact Equipes : Nancy Ruelle, +32.485.42.80.80.

Le Départ est prévu à **12H** de QUAREGNON et l'arrivée est située à DOUR après 94 KM.

### Art. 2 Type d'épreuve :

L'épreuve, réservée aux dames et au moins de 23 ans Elites, est classée en catégorie 1.2 **DA**. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux dix (10) premiers coureurs du classement final : 40, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 3, 3, et 3 points.

### Art. 3 Participation :

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : équipes continentales femme UCI, équipes nationales, équipes régionales et de club, équipes mixtes. Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de minimum **5 coureurs** pour pouvoir prendre le départ et de maximum **7 coureurs**.

### Art. 4 Permanence :

L'accueil et le **retrait des dossards** se fera le mardi 3 mars à 7 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon.

La **réunion des directeurs sportifs** aura lieu le mardi 3 mars à 10 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon en présence des membres du jury.

### Art. 5 Radio-Tour :

Les informations courses sont émises sur la fréquence de **160.10625 Mhz**. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

### Art. 6 Assistance technique Neutre :

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme **SHIMANO** et ce service est composé de **2** voitures.

### Art. 7 Ravitaillements :

La zone de ravitaillements est située 1Km après le passage de la ligne d'arrivée (Place Verte) au Km 42. Il est demandé à toute la caravane (coureurs, suiveurs...) d'utiliser la zone de récolte prévue après la zone de ravitaillement

pour se défaire de leurs déchets. Il est demandé aux coureurs la plus extrême prudence pour se défaire de leurs bidons, musettes, etc.

### Art. 8 Délais d'arrivée :

Le délai d'élimination du « Samyn » est le temps du vainqueur majoré de cinq pour cent (**5%**). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

### Art. 9 Itinéraire Horaire :

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2020. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

### Art. 10 Signature de départ :

Départ sans signature - Coureur : amende de 100 chf et 5 points aux classements UCI par coureur concerné. Directeur Sportif : 100 chf (peu importe le nombre de coureurs concernés).

Cette formalité prend fin trente (30) minutes avant le départ du lieu de rassemblement.

### Art. 11 Fléchage :

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs Rouge et Noire, sera exposé à la permanence. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

### Art. 12 Soins Médicaux :

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Une ambulance suit toute l'épreuve.

### Art. 13 Décisions :

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements.

### Art. 14 Comportement :

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

### Art. 15 Dossards et plaques de cadre :

Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

### Art. 16 Forfait :

En cas de non participation, chaque équipe engagée recevra une amende conformément aux règlements UCI, avec toutefois un minimum de 250 € qui servira à dédommager l'organisateur.

### Art. 17 Protocole :

**Les 3 premiers de l'épreuve** doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

### Art. 18 Contrôle antidopage :

Les locaux antidopage sont prévus au club de foot « Entente sportive Elouges-Dour » (rue de Moranfayt, n°204). Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement. Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et signalés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

### Art. 19 Officiels de la course :

(art. 1.2.077 et 1.2.078)

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

- Le directeur de la compétition : Jonathan Dufrasnes Portable : + 32.494.11.62.28
- Le régulateur à moto

Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont :

- Le président du Collège des commissaires ;
- Les commissaires ;
- Le commissaire-juge à l'arrivée ;
- Les commissaires à Moto.

### Art. 20 Pénalités :

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable.

### Art. 21 Liste des prix en Euros :

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 2120 € selon le tableau ci-dessous :

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	400€	11	50€
2	265€	12	50€
3	200€	13	50€
4	165€	14	50€
5	130€	15	50€
6	120€	16	50€
7	110€	17	50€
8	100€	18	50€
9	80€	19	50€
10	50€	20	50€

### Art. 22 Rush et GPM :

Rush aux Km 32,5 - 41,1 - 68  
GPM aux Km 26,6 - 35,5 - 53,6

### Art. 23 Règlement de la Lotto Cycling Cup :

à consulter sur le site [www.belgiancycling.be](http://www.belgiancycling.be)

## COLLEGE DES COMMISSAIRES

**Président UCI**  
Bilbao ZABALA (E)

**Juge à l'arrivée**  
Pascal EECKHOUT

**Commissaires**  
Ludo SMEYERS  
Michel BOSQUILLON  
Vincent VANDEPEUTE  
**Commissaire moto**  
Gérard FRANCOIS

**Commissaire balais**  
Olivier LEJEUNE

**Speaker Radio Tour**  
Martin DEFREYNE

**Photo-finish**  
Michel MALICE

**Résultats**  
Freddy VAN STEEN



UCI PRO TEAMS



AG2R LA MONDIALE



DECEUNINCK QUICK STEP



LOTTO SOUDAL



VITAL CONCEPT



ISRAEL CYCLING ACADEMY



NTT DIMENSION DATA



TREK SEGAFREDO



AKROS EXCELSIOR THOMUS



CANYON DHB



GROUPAMA FDJ

CONTINENTALES UCI

CONTINENTALES PRO UCI



ALPECIN - FENIX



ARKEA - SAMSIC



CAJA RURAL SEGUROS RGA



LEOPARD PRO CYCLING



METEC TKH



NATURA4EVER ROUBAIX LILLE METROPOLE



CIRCUS WANTY GOBERT



BINGOAL WALLONIE BRUXELLES



RIWAL READYNEZ CYCLING TEAM



TARTELLETO - ISOREX



SEG RACING ACADEMY



VITUS



SPORT VLAANDEREN BALOISE



TOTAL DIRECT ENERGIE



UNO X NORVEGIAN DEVELOPMENT TEAM

EQUIPES

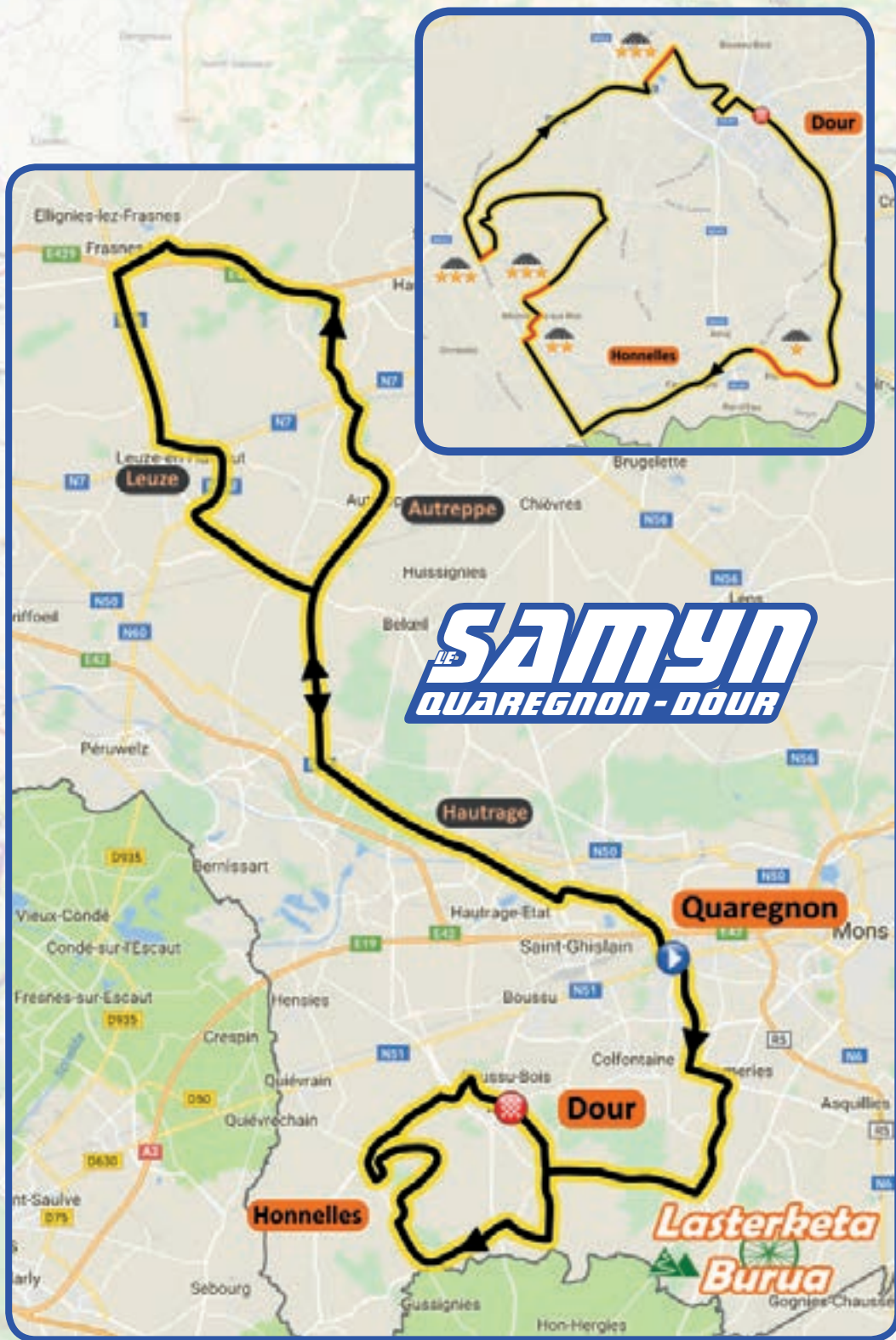
ELITES HOMMES AVEC CONTRAT

# LE SAMYN

## QUAREGNON-DOUR

MARDI 3 MARS 2020 - 201,9 KM

Entités et communes		Km+	Km-	40km/h	42 km/h	44 km/h	Entités et communes		Km+	Km-	40 km/h	42 km/h	44 km/h
QUAREGNON		0,0		12:20	12:20	12:20	SAINT-GHISLAIN	Hautrage	71,2	130,7	14:16	14:11	14:07
Départ fictif : Grand Place Quaregnon								Tertre	72,4	129,5	14:18	14:13	14:08
Départ réel Rue Paul Pasture								Baudour	76,9	125,0	14:25	14:19	14:14
							QUAREGNON		78,4	123,5	14:27	14:22	14:16
QUAREGNON		0	201,9	12:30	12:30	12:30	MONS	Cuesmes	85,3	116,6	14:37	14:31	14:26
		2,0	199,9	12:33	12:32	12:32	Frameries	Frameries	85,7	116,2	14:38	14:32	14:26
SAINT-GHISLAIN	Baudour	2,2	199,7	12:33	12:33	12:33		Eugies	88,4	113,5	14:42	14:36	14:30
	Tertre	4,0	197,9	12:36	12:35	12:35		Sart-la-Bruyere	91,6	110,3	14:47	14:40	14:34
	Hautrage	8,0	193,9	12:42	12:41	12:40	DOUR	Petit Dour	94,6	107,3	14:51	14:45	14:39
BERNISSART	Ville Pommeroeul	10,9	191,0	12:46	12:45	12:44	ENTREE CIRCUIT LOCAL		97,0	104,9	14:55	14:48	14:42
BELOEIL	Grandglise	15,0	186,9	12:52	12:51	12:50		Blaugies	97,2	104,7	14:55	14:48	14:42
	Quevaucamps	16,4	185,5	12:54	12:53	12:52	HONNELLES	Erquennes	99,2	102,7	14:58	14:51	14:45
	Ellignies-Ste-Anne	19,5	182,4	12:59	12:57	12:56		Athis	101,6	100,3	15:02	14:55	14:48
ATH	Ormeignies	23,0	178,9	13:04	13:02	13:01		Fayt le Franc	101,7	100,2	15:02	14:55	14:48
	Moulbaix	27,1	174,8	13:10	13:08	13:06		Montignies- sur- Roc	106,5	95,4	15:09	15:02	14:55
	Ligne	29,6	172,3	13:14	13:12	13:10	Côte de la Roquette ★★		106,6	95,3	15:09	15:02	14:55
PASSAGE À NIVEAU		30,8	171,1	13:16	13:14	13:12	Chemin de Wihéries ★★★		107,4	94,5	15:11	15:03	14:56
	Villers-Saint-Amant	32,0	169,9	13:18	13:15	13:13	DOUR	Wihéries	108,5	93,4	15:12	15:05	14:57
	Houtaing	32,6	169,3	13:18	13:16	13:14	QUIEVRAIN	Audregnies	110,5	91,4	15:15	15:07	15:00
FRASNES-LEZ-ANVAING		40,0	161,9	13:30	13:27	13:24	Côte des Nonettes ★★★		112,5	89,4	15:18	15:10	15:03
	Frasnes lez Buisenal	40,4	161,5	13:30	13:27	13:25	Côte du Calvaire		113,6	88,3	15:20	15:12	15:04
	Hacquegnies	42,8	159,1	13:34	13:31	13:28	DOUR	Elouges	115,9	86,0	15:23	15:15	15:08
LEUZE-EN-HAINAUT	Thieulain	47,1	154,8	13:40	13:37	13:34	CH BELLEVUE	★★★	117,9	84,0	15:26	15:18	15:10
	Leuze-en-Hainaut	48,0	153,9	13:42	13:38	13:35	Ligne d'arrivée 1 <sup>ème</sup> passage		121,2	80,7	15:31	15:23	15:15
	Tourpes	54,6	147,3	13:51	13:48	13:44	ZONE DE RAVITAILLEMENT		122,1	79,8	15:33	15:24	15:16
BELOEIL	Elignies St Anne	57,0	144,9	13:55	13:51	13:47	ZONE DE COLLECTE		122,6	79,3	15:33	15:25	15:17
	Quevaucamps	61,3	140,6	14:01	13:57	13:53	Ligne d'arrivée 2 <sup>ème</sup> passage		148,1	53,8	16:12	16:01	15:51
	Grandglise	64,5	137,4	14:06	14:02	13:57	Ligne d'arrivée 3 <sup>ème</sup> passage		175,0	26,9	16:52	16:40	16:28
BERNISSART	Ville Pommeroeul	67,1	134,8	14:10	14:05	14:01	ARRIVEE : 4 <sup>ème</sup> passage		201,9	0,0	17:32	17:18	17:05



**LE SAMYN**  
**QUAREGNON-DOUR**

**Lasterketa**  
**Burua**

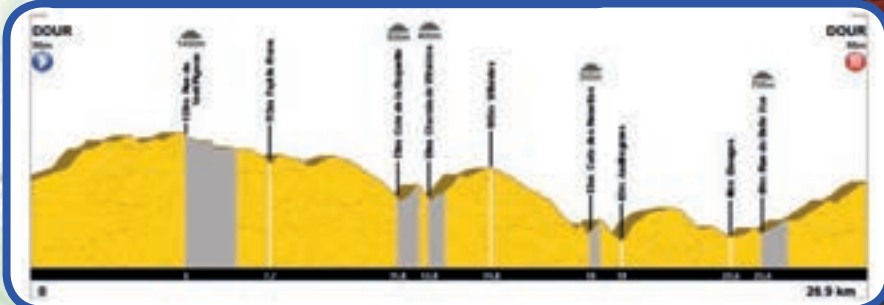
**CIRCUIT**



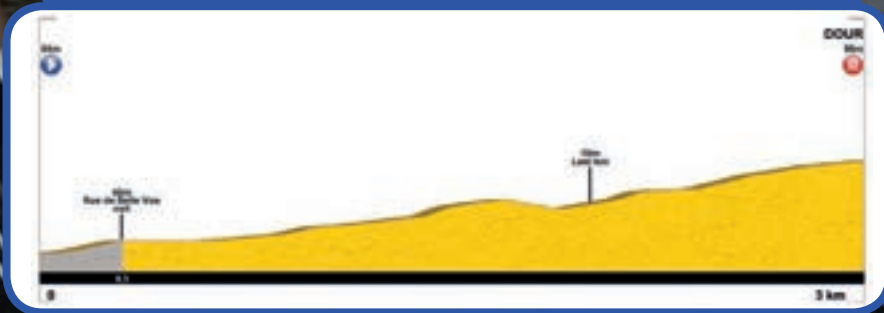
**PROFIL CIRCUIT EN LIGNE ELITES**



**PROFIL CIRCUIT LOCAL**



**PROFIL 3 DERNIERS KILOMETRES**



## REGLEMENT PARTICULIER

### Art. 1 Organisation :

L'épreuve cycliste « Le SAMYN » est organisée par « asbl Wallonia Samyn » et se dispute le **mardi 3 mars 2020** sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Le Directeur de l'épreuve est Monsieur Jean-Luc Vandembroucke : + 32.495.21.35.35.

Coordonateur : Gérard Verbrugge : + 32.475.90.26.43.  
Contact Equipes : M<sup>me</sup> Isabelle DEMUJNCK, +32.474.28.04.85.  
Le Départ est prévu à 12H20 de QUAREGNON et l'arrivée est située à DOUR après 201 KM.

### Art. 2 Type d'épreuve :

L'épreuve, réservée aux hommes Elites, est classée en catégorie 1.1 du Calendrier Continental « Europe Tour » ME 1. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux vingt cinq (25) premiers coureurs du classement final : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 5, et 3 points du 16<sup>e</sup> au 25<sup>e</sup> classé.

### Art. 3 Participation :

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes ; UCI Pro-Team, Equipe Continentale Professionnelle UCI, Equipe Continentale UCI et Equipe Nationale. Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de minimum **5 coureurs** pour pouvoir prendre le départ et de maximum **7 coureurs**.

### Art. 4 Permanence :

L'accueil et le retrait des dossards se fera le lundi 2 mars 2020 de 15 heures à 16.45 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon.

La réunion des directeurs sportifs aura lieu le lundi 2 mars 2020 à 17 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon en présence des membres du jury.

### Art. 5 Radio-Tour :

Les informations courses sont émises sur la fréquence de **164.63125 Mhz**. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

### Art. 6 Assistance technique Neutre :

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme **SHIMANO** et ce service est composé de **3 voitures** et **1 moto**.

### Art. 7 Ravitaillements :

La zone de ravitaillements est située 1Km après le passage de la ligne d'arrivée (Place Verte) au Km 122,1. Il est demandé à toute la caravane (coureurs,

suiveurs...) d'utiliser la zone de récolte prévue après la zone de ravitaillement pour se défaire de leurs déchets. Il est demandé aux coureurs la plus extrême prudence pour se défaire de leurs bidons, musettes, etc.

### Art. 8 Délais d'arrivée :

Le délai d'élimination du « Samyn » est le temps du vainqueur majoré de huit pour cent (**8 %**). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

### Art. 9 Itinéraire Horaire :

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2020. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

### Art. 10 Signature de départ :

Chaque coureur est tenu, de signer la feuille de contrôle. Cette formalité prend fin dix (10) minutes avant le départ du lieu de rassemblement.

Départ sans signature - Coureur : amende de 500 CHF et 10 points aux classements UCI par coureur concerné  
Directeur sportif : 500 CHF (peu importe le nombre de coureurs concernés)

### Art. 11 Fléchage :

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs Rouge et Noire, sera exposé à la permanence. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

### Art. 12 Soins Médicaux :

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Deux ambulances suivent toute l'épreuve.

### Art. 13 Décisions :

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements.

### Art. 14 Comportement :

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

### Art. 15 Dossards et plaques de cadre :

Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

### Art. 16 Forfait :

En cas de forfait d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édité par l'UCI.

### Art. 17 Protocole :

Les **3 premiers de l'épreuve** doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

### Art. 18 Contrôle antidopage :

Les locaux antidopage sont prévus au club de foot « Entente sportive Elouges-Dour » (rue Moranfayt, n°204). Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement. Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et signalés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

### Art. 19 Officiels de la course :

(art. 1.2.077 et 1.2.078)  
Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

- Le directeur de la compétition : J.L. Vandembroucke  
Portable : + 32.495.21.35.35
- Le directeur de course adjointe Jean-Michel Vanderdonck ; Portable +32.476.72.88.72
- Le régulateur à moto

Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont :

- Le président du Collège des commissaires ;
- Les commissaires ;
- Le commissaire-juge à l'arrivée ;
- Les commissaires à Moto.

### Art. 20 Pénalités :

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable.

### Art. 21 Liste des prix en Euros :

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 14.520 € selon le tableau ci-dessous :

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	5785€	11	150€
2	2895€	12	150€
3	1445€	13	150€
4	715€	14	150€
5	580€	15	150€
6	435€	16	150€
7	435€	17	150€
8	290€	18	150€
9	290€	19	150€
10	150€	20	150€

## COLLEGE DES COMMISSAIRES

### Président UCI

Laurent IDELOT (F)

### Juge à l'arrivée

Claude LIEGEOIS

### Commissaires

Jean-Michel VOETS  
Patrick DEMUNTER  
Denis LEJEUNE

### Commissaires moto

Sébastien DE MEY  
Henri COURROUX

### Commissaire régulateur

Laurent GENETELLI

### TELECOM TEAM

Gino VERHASSELT

### Info Moto

Rudy PLOMB

### Speaker Radio Tour

Freddy HAVELANGE

### Photo-finish

Michel MALICE

### Résultats

Freddy VAN STEEN

**EUROSPORT**

**rtbf**  **sport**

RETRANSMISSION TÉLÉ EN DIRECT SUR  
À PARTIR DE 14H



**sporza.**

**TÉLÉ MB**

# VIVACITÉ

MA RADIO COMPLICITÉ



## LA DH REFAIT LA COURSE POUR VOUS.

CLASSEMENTS, INTERVIEWS EXCLUSIVES, COULISSES, COMMENTAIRES, PHOTOS,  
NOS REPORTERS SONT AU COEUR DU PELOTON.

**DH** Les Sports

AVEC LE SOUTIEN DE



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



Wallonie



Wallonie  
tourisme  
CGT



Province de  
HAINAUT



Police

Adeps  
FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

InfraSports  
Construire pour le sport

**SAMYN**

# PARTENAIRES



**NIEUW**  
in onze Vloot,  
Peugeot 508!  
[www.luxauto.be](http://www.luxauto.be)



**LUXAUTO**  
VERHUURING • LOCATION

**LUXAUTO**  
VERHUURING • LOCATION

NOTRE BON PLAN  
POUR VOUS CHAUFFER ?

Le gaz naturel !

RACCORDEMENT standard  
**GRATUIT**

Prime ORES de  
**250 ou 400€**

Alliez économies et confort avec le gaz naturel

Découvrez tous les avantages du gaz naturel ainsi que les conditions d'octroi des primes sur [www.ores.be](http://www.ores.be) ou via le 0800/98.670.

ORES

**2.500.000 €\***  
à gagner

Vendredi  
**13**  
mars

Tirage  
extra

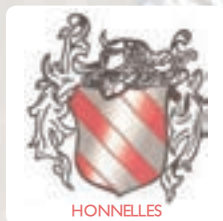


**FIXEZ VOS LIMITES**  
SES - 1888 / 33 777

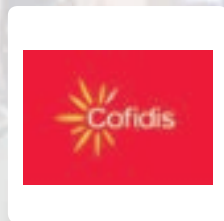
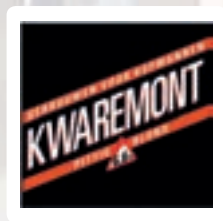
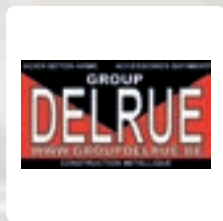
\*2.500.000 € à gagner si vous êtes le seul à avoir le bon numéro. Si il y a pas de gagnant au tirage, le tirage Lotto Extra du vendredi 13/03/2020, le jackpot sera reporté au tirage Lotto du mercredi 18/03/2020. E.R. - Loterie Nationale, S.A. de droit public - Rue Belliard 25-23, 1040 Bruxelles.

Parce que c'est possible

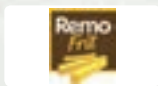
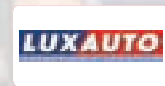
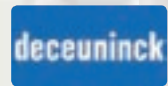
## PARTENAIRES PRINCIPAUX



## PARTENAIRES OFFICIELS



## FOURNISSEURS OFFICIELS



**LE SAMYN**  
QUAREGNON - DOUR





# Mon quotidien :

*vous donner  
envie de bouger*

la Province de Hainaut  
sait que le sport  
c'est bon pour tous



*Chaque jour  
avec vous !*

Barbara

Animatrice à Hainaut Sports